



## **OFFRE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE**

# **CHAUFFEUR/CHAUFFEUSE DE VÉHICULE LOURD**

### **(TITRE CONVENTIONNÉ : CHAUFFEUR D'APPAREILS MOTORISÉS B)**

La Ville de Kirkland requiert les services d'une personne pour un remplacement temporaire à la section Parcs et espaces verts du Service des travaux publics.

#### **Horaire de travail :**

- Lundi au vendredi : 7h30 à 11h45 et 12h15 à 15h30
- Pour une période indéterminée, sans toutefois dépasser 26 semaines, à compter du mois d'avril 2025

**Salaire horaire :** 37.12 \$

#### **Nature et caractéristiques de la fonction :**

Sous la supervision d'un contremaître, la personne réalise des travaux comportant la conduite des véhicules motorisés suivants, ou tout autre de même catégorie : arroseuse, chariot élévateur, mélangeur de sol, rouleau compresseur, camion (P.V.B. + 19 500 lb) (+ 8 845 kg), camion-citerne, et tracteur bombardier ou autres avec ou sans accessoire(s). De plus, il doit fournir à un ou d'autres employés, l'aide dont ils ont besoin pour exécuter leur travail avec efficacité. Il est principalement responsable de conduire et d'opérer prudemment l'appareil et/ou le véhicule qui lui est confié. Il est requis de veiller au bon fonctionnement de son véhicule ou appareil et d'en assurer l'entretien mineur, il doit également le maintenir dans un état de propreté satisfaisant.

#### **Principales responsabilités :**

- Arrose les rues ; comprime l'asphalte nouvellement posé au moyen d'un rouleau compresseur ;
- Remorque divers appareils jusqu'aux endroits où ils sont requis et aide à l'installation de ces derniers ;
- Soulève et déplace de lourds fardeaux à l'aide d'une grue (genre H I A B) ;
- Fait le chargement et le transport de matériaux divers ;
- Fait la livraison des matériaux, de l'équipement et de l'outillage nécessaires aux travaux ; participe au changement et au déchargement du véhicule ;
- Conduit les employés aux lieux de leur travail et les ramène ;
- Remplace ou remplace, au besoin, les clignoteurs signalant les coupes pratiquées dans la chaussée ou sur les trottoirs ; aide à poser ou à remplacer des plaques d'acier sur les coupes ; installe de la signalisation, signale le danger ou assure la sécurité des employés ;
- Opère, le cas échéant, les appareils fixés à son véhicule, tels que : chèvres, vérins, échelles, etc. ;
- Installe ou remplace les bornes de béton et les poteaux de signalisation, etc. ;
- Contribue au maintien d'un environnement de travail positif et sécuritaire.

#### **Exigences du poste :**

- Détenir un diplôme d'études secondaires ;
- Posséder une expérience de travail pertinente à la fonction ;
- Détenir un permis de conduire valide classe 3 avec la mention F ;
- Détenir une attestation du cours Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (ASP) ou une preuve d'inscription avant l'embauche ;
- Connaissance des mesures de sécurité à observer ;
- Habiletés à faire preuve de tact et de courtoisie ;
- Savoir lire, écrire et parler le français.

Les candidats intéressés à occuper ce poste doivent soumettre leur candidature aux ressources humaines en remplissant le formulaire de mise en candidature au lien suivant : [Emplois - Ville de Kirkland](https://www.ville.kirkland.qc.ca/nos-emplois)  
<https://www.ville.kirkland.qc.ca/nos-emplois>

**LA VILLE DE KIRKLAND SOUSCRIT AU PRINCIPE D'ÉGALITÉ EN EMPLOI ET S'EST ENGAGÉE À INSTAURER DES PROCESSUS DE SÉLECTION ET UN MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIFS ET EXEMPTS D'OBSTACLES. LES FEMMES, LES AUTOCHTONES, LES PERSONNES HANDICAPÉES, LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES SONT INVITÉS À SOUMETTRE LEUR CANDIDATURE. IL INCOMBE AU POSTULANT DE NOUS AVISER EN TEMPS OPPORTUN, DE TOUT BESOIN SPÉCIFIQUE POUR LEQUEL DES MESURES D'ADAPTATION DOIVENT ÊTRE PRISES POUR LUI PERMETTRE UNE ÉVALUATION JUSTE ET ÉQUITABLE. LES RENSEIGNEMENTS REÇUS À CE SUJET SERONT TRAITÉS DE FAÇON CONFIDENTIELLE.**

**LE GENRE MASCULIN EST EMPLOYÉ COMME GÉNÉRIQUE, DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.**